

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 26 janvier 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- M. JEANNOT Rémi (suppléant – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. PRIVE (titulaire – CPS)
- M. RODARI (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

- M. GILBON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ; Mme BERT (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; M. HENRIOT (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. LEQUIN (titulaire – CPS) ; M. MASURE (titulaire – CPS) - M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC) ; M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre BERTIAUX est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° :

DL09/2026

Objet :

Renouvellement de la convention relative aux conditions d'accès à la déchèterie de Magny les Hameaux applicables aux particuliers des communes de Saint Rémy les Chevreuse et Chevreuse

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19/01/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 24
VOTANTS : 25

Délibération n°DL09/2026

Renouvellement de la convention relative aux conditions d'accès à la déchèterie de Magny les Hameaux applicables aux particuliers des communes de Saint Rémy les Chevreuse et Chevreuse

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention relative aux conditions d'accès de la déchèterie de Magny-les-Hameaux par les Chevrotins et les Saint-Rémois, définissant les modalités techniques et financières, et notamment le tarif de visite,

Vu la note de présentation,

Considérant que les communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse appartiennent à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, compétente en matière de collecte et de traitement des déchets sur leur territoire, et que ladite Communauté de Communes a transféré sa compétence déchets au SIOM de la Vallée de Chevreuse pour les communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse,

Considérant la distance existante entre la déchèterie-ressourcerie du SIOM située à Villejust et ces communes, et le souhait de ces dernières de permettre l'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux,

Considérant qu'une convention a été conclue entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le SIOM pour permettre aux particuliers exclusivement domiciliés sur ces deux communes d'accéder à la déchèterie de Magny-les-Hameaux, et que cette convention expire le 31 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le contenu du projet de convention relative aux conditions d'accès de la déchèterie de Magny-les-Hameaux par les particuliers dont le domicile principal se trouve sur le territoire des communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse,

- **Autorise** le Président du Syndicat à signer la convention relative aux conditions d'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux par les particuliers des communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, avec la Communauté d'agglomération de Saint Quentin En Yvelines, gestionnaire de ladite déchèterie et tous les documents y afférents,

- **Précise** que les dépenses relatives à l'utilisation de la déchèterie de Magny-les-Hameaux seront imputées sur le budget public du SIOM, section fonctionnement, chapitre 611 et qu'elles sont considérées comme une prestation spécifique imputée intégralement aux communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 3 FEV. 2026
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL09_2026
Date de la décision:	2026-01-26 00:00:00+01
Objet:	Renouvellement de la convention relative aux conditions d'accès à la déchetterie de Magny-les-Hameaux pour les particuliers des communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, adhérentes au SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20260126-DL09_2026-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20260126-DL09_2026-DE-1-1_0.xml	text/xml	1304
nom original: Annexe Point 9 Convention magny.pdf	application/pdf	200359
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20260126-DL09_2026-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	200359
nom original: dl 09 2026.pdf	application/pdf	348731
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20260126-DL09_2026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	348731
nom original: note présentation dl 09 2026.pdf	application/pdf	65551
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20260126-DL09_2026-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	65551

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	5 février 2026 à 15h46min39s	Dépôt initial

En attente de transmission

<i>Transmis</i>	<i>5 février 2026 à 15h55min18s</i>	<i>l'enveloppe 1305761 passe en transmis</i>
<i>Acquittement reçu</i>	<i>5 février 2026 à 16h00min16s</i>	<i>Reçu par le miat le 2026-02-05</i>